



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
03/04/2025		
Date d'affichage		
03/04/2025		

**Séance du 10 Avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, RONDET Chantal, MAGIEU Philippe, AURIOL René, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BENOIT-DELBAST Jacqueline, LE COADIC Bruno, PETITJEAN Jérôme, BOUCLEY Evelyne, PEREZ Christelle et MAÏS Jean-Michel.

**Absent(s) excusé(s) :** LAPENU Marie-José, DUSSES Jacques, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan.

**Secrétaire de séance :** DUBOS Christelle

**N°2025-04-10-11/42 Acquisition gracieuse de parcelles rue des Corciers**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Propriété Publique,  
Considérant les travaux d'aménagement de sécurité et mobilité douces rue des Corciers ;  
Considérant la nécessité d'acquérir des parcelles riveraines permettant l'emprise du projet,  
Vu les plans ci-joints,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE l'acquisition à titre gracieux d'une parcelle AH 128 p (29 m<sup>2</sup>), propriété de Madame GILLET, la Commune s'engageant à refaire les clôtures et aménagements déplacés.
- DONNE pouvoir à Madame la Maire pour signer tout acte afférent,
- PRECISE que les frais d'actes et de géomètres seront à charge de la Commune.

A Labenne, le 11 Avril 2025  
La Secrétaire de séance

Christelle DUBOS



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16/04/2025  
Et publication et/ou notification le 16/04/2025